



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Appel à candidatures - Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche Une seule santé (OHHLEP)

Publié le : 29 mars 2021

Date limite : 16 avril 2021

Cadre général

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (collectivement, les « Partenaires ») cherchent des personnes pour faire partie du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche Une seule santé (OHHLEP).

Étant donné que l'interface entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes (désignée par le concept d'« Une seule santé ») soulève des questions complexes et pluridisciplinaires qui nécessitent une coordination et une collaboration plus grandes entre secteurs et organismes aux niveaux national et international, les Partenaires sont convenus de créer l'OHHLEP pour aider ces derniers à soutenir les gouvernements dans le cadre de la collaboration entre les Partenaires sous la bannière « Une seule santé ». Les fonctions de l'OHHLEP sont énoncées dans son mandat ([lien électronique](#)).

L'OHHLEP sera pluridisciplinaire et composé d'experts ayant un éventail de connaissances et de compétences techniques et d'expériences professionnelles en rapport avec l'approche Une seule santé. La langue de travail de l'OHHLEP sera l'anglais.

Critères

Les Partenaires souhaitent recevoir des manifestations d'intérêt de la part d'experts représentant tout l'éventail des disciplines qu'englobe l'approche Une seule santé, ainsi que des domaines et disciplines scientifiques et stratégiques en lien avec les tâches que l'OHHLEP doit accomplir, à savoir :

- les maladies infectieuses émergentes et les zoonoses ;
- la diversité virale, la surveillance et l'évaluation des risques concernant les menaces de pandémie émergentes ;
- l'épidémiologie, la prévention et la maîtrise des maladies infectieuses ;
- la biodiversité, la faune et la santé des écosystèmes ;
- la politique et la pratique dans le domaine des systèmes de santé et la préparation aux pandémies ;
- les systèmes alimentaires et leurs liens avec la santé ;
- les sciences sociales, économiques et comportementales entrant en ligne de compte dans l'approche Une seule santé ;
- les disciplines de l'informatique, de la modélisation, de la prévision et de la prévoyance utiles pour évaluer l'impact des changements environnementaux et autres sur les maladies émergentes et la santé ;
- le climat et l'environnement.

Processus de sélection des experts

Le curriculum vitae et les manifestations d'intérêt des candidats seront examinés par un panel composé de fonctionnaires des Partenaires. La sélection se fera d'après le critère d'excellence scientifique et technique, mais aussi sur la base d'une répartition adéquate des compétences techniques, de la représentation

géographique et de l'équilibre entre les sexes. Les Partenaires ne seront en aucune façon tenus de révéler ou d'évoquer avec un candidat la façon dont une manifestation d'intérêt a été évaluée, de fournir d'autres renseignements relatifs au processus d'évaluation et de sélection, ni d'indiquer les raisons pour lesquelles un candidat n'a pas été choisi.

Les experts sélectionnés seront nommés conjointement par les chefs respectifs des Partenaires.

Conditions de nomination

- Les experts de l'OHHLEP doivent respecter l'impartialité et l'indépendance exigées par les Partenaires. Ils ne doivent avoir aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Les experts de l'OHHLEP ont l'obligation permanente de divulguer tout intérêt, réel ou perçu, qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.
- Les experts de l'OHHLEP siègent à titre individuel en qualité d'experts et ne représentent aucun gouvernement, aucune branche d'activité ou entité commerciale, aucun organisme de recherche ou universitaire, aucune organisation de la société civile, ni aucun autre organisme, entité, institution ou organisation.
- Les experts de l'OHHLEP ne sont ni des employés ni des agents des Partenaires. Ils ne s'expriment pas au nom des Partenaires et ne les représentent pas auprès d'un tiers, individuellement ou collectivement. Ils ne peuvent publier aucune publication au nom de l'OHHLEP ou des Partenaires.
- Les experts de l'OHHLEP sont nommés pour une période de deux ans et peuvent être reconduits dans leurs fonctions.
- Les experts de l'OHHLEP ne sont pas rémunérés pour leurs services dans le cadre de l'OHHLEP ou autre. Toutefois, les Partenaires prennent en charge toutes les dépenses liées à la participation des experts aux réunions en personne de l'OHHLEP.

Candidature

Pour vous porter candidat, veuillez présenter les documents suivants avant le **16 avril 24h00 (minuit)**

CET à 1Health@who.int ; cc : cvo@fao.org, ohhlep@oie.int, unep-info@un.org, en indiquant en objet « Manifestation d'intérêt pour l'OHHLEP » :

- une lettre de motivation indiquant comment vous remplissez les critères de sélection (maximum 500 mots). Veuillez noter que si vous êtes sélectionné, vous siégerez à l'OHHLEP à titre personnel.
- votre curriculum vitae (maximum 500 mots) ; et
- un formulaire de déclaration d'intérêts signé et rempli, disponible à l'adresse <https://www.who.int/about/ethics/declarations-of-interest>.

Pour toute question concernant cet appel à candidatures, veuillez écrire à (1Health@who.int), bien avant la date limite de dépôt des candidatures. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.